

# FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) – AFFECTATION HORS CANADA

## - ÉTUDES SECONDAIRES AILLEURS QU’AU LIEU DE L’AFFECTATION MAIS NON AU CANADA

### Index

1. Je suis affecté en Europe, mais pas en Italie, et j’aimerais que mon fils continue dans un programme d’études canadien pour sa 9<sup>e</sup> année. Il y a un pensionnat à Lanciano, Italie qui offre le programme ontarien et qui fait l’objet d’une inspection par le ministère de l’Éducation de l’Ontario. Puis-je recevoir un remboursement pour les droits de scolarité du Collège canadien en Italie (CCI) si mon fils fréquente cette école?
2. Puis-je recevoir un remboursement pour les frais de déplacement pour amener mon fils d’Izmir, en Turquie, jusqu’au Collège canadien en Italie (CCI) lorsque l’école débutera en septembre?
3. Qu’en est-il des effets personnels de mon fils, puis-je recevoir un remboursement pour les expédier à la nouvelle école en Italie?
4. Est-ce que je serai remboursé pour les frais de déplacement de mon fils quand il retournera chez moi à Izmir, en Turquie, pour des visites familiales?

- 1. Je suis affecté en Europe, mais pas en Italie, et j'aimerais que mon fils continue dans un programme d'études canadien pour sa 9e année. Il y a un pensionnat à Lanciano, Italie qui offre le programme ontarien et qui fait l'objet d'une inspection par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Puis-je recevoir un remboursement pour les droits de scolarité du Collège canadien en Italie (CCI) si mon fils fréquente cette école?**

Oui. Une indemnité d'études pourrait être autorisée pour un enfant/élève à charge qui fréquente une école qui offre le programme d'études secondaires canadien qui est la plus près du lieu d'affectation du militaire et qui fait l'objet d'une inspection par le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour les militaires en affectation à l'extérieur de l'Amérique du Nord et du Sud. L'indemnité ne doit pas excéder le plafond fixé pour les frais d'études secondaires en pensionnat au Canada qui sont fondées sur les dépenses admissibles au Collège Ashbury d'Ottawa.

Réf : [Directive sur le service extérieur \(DSE\) 34.5.1](#)

Formulaire de demande : [DND 4312](#)

- 2. Puis-je recevoir un remboursement pour les frais de déplacement pour amener mon fils d'Izmir, en Turquie, jusqu'au Collège canadien en Italie (CCI) lorsque l'école débutera en septembre?**

Oui. Des frais de déplacement réels et raisonnables peuvent être autorisés pour les dépenses de voyage d'un élève à charge ainsi que pour le voyage aller-retour d'un parent pour accompagner l'étudiant du lieu d'affectation à l'école, au début de la première année scolaire de l'étudiant hors du lieu de l'affectation.

Réf : A. [Directive sur le service extérieur \(DSE\) 35.2.1\(a\)](#)

B. [Directive sur le service extérieur \(DSE\) 35.4.1\(a\)](#)

C. [Directive sur le service extérieur \(DSE\) 35.4.3](#)

Formulaires de demande : [DND 4315](#) and [DND 4316](#)

- 3. Qu'en est-il des effets personnels de mon fils, puis-je recevoir un remboursement pour les expédier à la nouvelle école en Italie?**

Oui. Les coûts réels et raisonnables les plus économiques pour l'expédition des effets personnels d'un étudiant à charge peuvent faire l'objet d'un remboursement jusqu'à un poids limite pour une personne à charge conformément à l'[Appendice B de la DSE 15 – Réinstallation](#)

Réf : [Directive sur le service extérieur \(DSE\) 35.5.1\(a\)](#)

Formulaire de demande : [DND 4317](#)

**4. Est-ce que je serai remboursé pour les frais de déplacement de mon fils quand il retournera chez moi à Izmir, en Turquie, pour des visites familiales?**

Oui. Lorsqu'un enfant/élève à charge fréquente une école ailleurs qu'au lieu de l'affectation, les déplacements pour réunion de famille peuvent être autorisés jusqu'à trois voyages aller-retour par période de douze mois pour se rendre de la ville où l'enfant/élève à charge étudie et l'endroit de l'affectation. Le tarif réduit ou à rabais doit être choisi avant le plein tarif économique et il faut réserver à l'avance au minimum quatre à six semaines avant la date du voyage.

Réf : [Directive sur le service extérieur \(DSE\) 51.4.1\(b\)](#)

Formulaire de demande : [DND 4319](#)